



Compte Rendu

[1^{er} Septembre 2020]



Consultation du public
sur la création d'une
Réserve naturelle
régionale



PREAMBULE

Consultation du public sur la création de deux Réserves Naturelles Régionales

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Stratégie Régionale Biodiversité, la Région Grand Est a décidé de soutenir la création de deux Réserves naturelles régionales supplémentaires. Ces projets, reposant sur des milieux très variés, démontrent les richesses naturelles de la région et l'importance de les conserver face aux diverses pressions qui peuvent s'exercer. Conformément à l'article L.332-2-1 du Code de l'environnement, les projets de création des Réserves naturelles régionales « Marais et Sablières du Massif de Saint Thierry » et « Eboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-Blanche-Côte et Champougny » ont été soumis à la consultation afin de recueillir l'avis du public.

Les avis et observations sur les deux projets ont été formulés du 1er novembre 2019 au 1er février 2020 :

- directement sur la page internet <https://www.grandest.fr/consultationRNR/> via les formulaires prévus à cet effet ;
- par courrier adressé à :

Région Grand Est
Direction de la Transition Energétique, Ecologique et de l'Environnement
1 Place Adrien Zeller
BP 91006
67070 STRASBOURG Cedex

La Région Grand Est a également sollicité en parallèle l'avis des collectivités territoriales concernées, de la Préfecture de Région et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

Réglementation

Tel que prévu à l'article L.332-2-1 II du Code de l'Environnement, le bilan de la consultation du public et des avis recueillis, ainsi que l'exposé des principales modifications apportées en conséquence au projet de création de la RNR ou des raisons qui ont conduit à son maintien doivent faire l'objet d'une publication par voie électronique sur le site de la Région et ce pour une durée de trois mois.

EBOULIS ET PELOUSES CALCAIRES DE PAGNY-LA-BLANCHE-COTE ET CHAMPOUGNY

Consultation du public

Le Conseil régional a été destinataire de 26 contributions via la plateforme internet. Aucune contribution n'a été reçue par courrier.

	Avis favorable	Avis défavorable	Avis neutre
Particulier	26	0	0
Association	0	0	0

Seuls des avis favorables ont été exprimés. Ils ont mis en avant :

- d'une manière générale, l'importance de protéger la biodiversité, notamment face aux menaces qui pèsent sur les zones naturelles (perturbations humaines, rareté, fragilité des milieux...),
- plus particulièrement, le côté « remarquable », « incontournable », de « joyaux » du site de Pagny-La-Blanche-Côte et Champougny (d'un point de vue écologique comme paysager).

Le devoir de protéger la nature pour les générations futures a également été soulevé, de même que l'intégration de ce projet dans l'objectif d'atteindre 30% d'aires protégées en France.

Il a été suggéré d'interdire la chasse sur ce site ouvert au public. Le CEN Lorraine se rapproche donc des associations locales de chasse pour mieux connaître les pratiques et intégrer ces enjeux dans le futur plan de gestion. Enfin, l'importance de l'articulation avec les continuités écologiques a été soulignée.





Consultation des collectivités territoriales et de la Préfecture de Région

Structure	Avis / Recommandations
Préfecture de Région Grand Est	Avis favorable. Aucun projet de grands travaux n'est susceptible d'être implanté sur le périmètre du projet. Des servitudes d'utilité publique sont situées sur le périmètre et doivent être prises en compte.
Conseil Départemental de la Meuse	Avis favorable car permettant la préservation durable du site.
Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs	Avis très favorable car reconnaissant l'importance du site pour la biodiversité régionale. Préservation indispensable face aux menaces que représente la fréquentation humaine.
Commune de Pagny-La-Blanche-Côte	La commune a exprimé des points de désaccord (demande de retrait du périmètre RNR de la cabane de chasse située sur l'ancienne sablière – parcelle A814, demande de précisions sur la préconisation d'abattage des peupliers, demande de maintien d'accès à la stèle, demande d'autorisation de ramassage des escargots).
Commune de Champougny	Avis réputé favorable en l'absence de réponse avant le 6 janvier 2020.

Consultation du CSRPN

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel a rendu un avis favorable le 1^{er} septembre 2020 en émettant les remarques suivantes :

- la grande valeur patrimoniale et l'exceptionnel état de conservation de l'ensemble des éboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-Blanche-Côte et Champougny en font un site majeur intra-régional,
- la prise en compte des enjeux identifiés en matière de gestion aideront au maintien, voire à l'amélioration de la qualité des milieux,
- les mesures de surveillance proposées pour réduire la pression exercée sur les habitats, la flore et la faune, tout en autorisant, avec encadrement, l'accueil du public et les activités de loisirs (notamment deltaplane et parapente) sont appropriées. Le CSRPN recommande sur ce point un encadrement des sports de nature.

Conclusion

La consultation du public et les avis recueillis ne remettent pas en question le projet, qui s'intègre pleinement dans les objectifs développés par la Stratégie Régionale pour la Biodiversité. Le projet est donc maintenu. En réponse aux demandes de la commune de Pagny-La-Blanche-Côte, des modifications ont néanmoins été apportées :

- modification du périmètre proposé au classement en réserve pour permettre le retrait d'une partie de parcelle sur laquelle existe une ancienne sablière avec une cabane de chasse (surface soustraite : 0,5684 ha),
- modification du règlement pour tenir compte des pratiques traditionnelles sur le site (ramassage des escargots),
- suppression de la préconisation de gestion relative aux peupliers.

L'accès à la stèle érigée en hommage aux personnes décédées lors d'un accident de deltaplane n'est en aucun cas remis en cause par le projet de classement.

Le plan de gestion sera élaboré dans les trois ans après la création officielle de la réserve. Les observations émises lors de la consultation seront prises en compte lors de l'élaboration de ce document.

La Région Grand Est et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine s'attacheront à poursuivre la concertation auprès des collectivités, des propriétaires. Un des objectifs poursuivis est d'optimiser l'ancrage territorial de la réserve naturelle grâce à l'acceptation locale du projet. Dans le même esprit, d'étroites collaborations seront mises en œuvre avec les acteurs du territoire (associations, institutions, usagers, propriétaires, scientifiques etc.) notamment au sein du comité consultatif de la réserve qui se réunira au moins une fois par an.





Contacts : _____

RNR Marais et Sablières du Massif de Saint
Thierry

Claire DELANGE
Région Grand Est
5 rue de Jéricho I CS 70441
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE Cedex

Tél. : 03 26 70 89 88
claire.delange@grandest.fr

RNR Eboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-
Blanche-Côte et Champougny

Claire TURCK
Région Grand Est
Place Gabriel Hocquard I CS 81004
57036 METZ Cedex 01

Tél. : 03 87 33 67 83
claire.turck@grandest.fr